



VILLE DE SCOTSTOWN

101, chemin Victoria Ouest

Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434

Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

AVIS PUBLIC No. 2022-04

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SCOTSTOWN

Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION- ANNÉE 2022

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Le rôle de perception des taxes pour rencontrer les obligations de la Ville pour l'année 2022 a été complété conformément à l'article 503 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) et est déposé à mon bureau de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, sur rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous, envoyez votre demande par courriel à ville.scotstown@hsfqc.ca

Prenez en outre avis que l'envoi des comptes de taxes aura lieu dans les délais impartis par la Loi.

Donné à Scotstown, ce 24 janvier 2022.

Monique Polard,
Directrice générale